



Pour bénéficier de 4 semaines consécutives : NON au fractionnement imposé !

Tout n'est pas encore gagné

Pourquoi pas 4 semaines ?

Certes la direction a décidé d'arrêter la production sur le syst.2 pendant 3 semaines au lieu de 2 prévues initialement, mais elle persiste à refuser de faire appel à des volontaires pour travailler pendant la 4^{ème} semaine. Du coup, seuls quelques salariés obtiendront l'autorisation de prendre 4 semaines consécutives, les autres devront venir travailler entre le 16 et le 19 août.

La CGT propose d'avoir recours à des volontaires et des étudiants pour réaliser la production lors de la 4^{ème} semaine et permettre à ceux qui le souhaitent d'avoir 4 semaines de congés consécutives.

C'est pour cette raison que la CGT ne votera pas en faveur d'un fractionnement obligatoire et imposé des congés payés.

Pourquoi nous voler des jours ?

Bien qu'elle ait finalement décidé de ne pas nous voler un jour de CP, le 31 octobre 2016, la direction veut tout de même de nous prendre nos 2 jours d'annualisation (accord 35h) :

- Le premier, le 28 mars, pour couvrir la « journée de solidarité » (solidarité avec les anciens).
- Le deuxième, le 02 janvier 2017, pour relancer les installations après la 5^{ème} semaine.

Ces deux jours de congés d'annualisation nous appartiennent, il est inadmissible que la direction nous fasse les poches, en nous les prenant !

C'est également pour cette raison que la CGT ne votera pas en faveur d'un fractionnement obligatoire et imposé.

La direction a dû revoir sa copie en donnant un minimum de 3 semaines de CP à tous et en renonçant à nous voler le 31 octobre 2016. La CGT est convaincue que c'est grâce à l'expression collective des salariés que la direction a renoncé à mettre en place une partie de son projet.

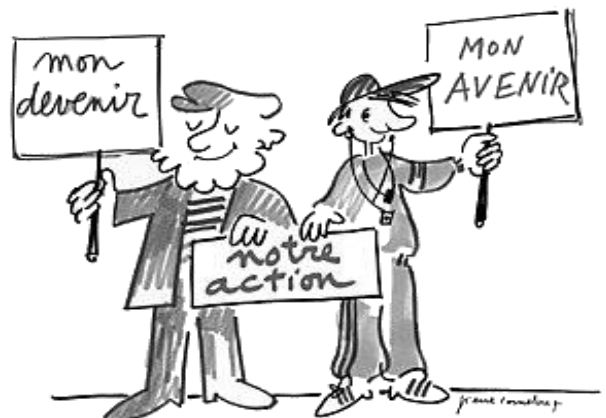
La signature de la pétition le prouve : vous êtes plus de 1800 à vous être prononcés contre un fractionnement contraint et forcé. Bravo à tous !

Nous devons aller jusqu'au bout

Le vote des Délégués du Personnel aura lieu le lundi 25 janvier entre 11h30 et 14h00. La prise de position de vos représentants du personnel est simple :

- **S'ils votent majoritairement en faveur d'un fractionnement imposé** : les salariés devront venir travailler obligatoirement la 4^{ème} semaine.
- **S'ils votent majoritairement contre un fractionnement imposé** : les salariés pourront prendre 4 semaines de congés consécutives s'ils le souhaitent.

La CGT, dans la défense de vos intérêts, ne votera pas en faveur du fractionnement et espère que l'ensemble des représentants du personnel appartenant aux autres syndicats, fera de même!



Un simple vote « contre » le fractionnement, mettrait un terme au débat. Si le vote est positif, les salariés auront toujours la possibilité de s'y opposer.

A remettre à chaque représentant du personnel de
votre secteur :

Je suis **CONTRE** le fractionnement imposé de mes
Congés Payés et **CONTRE** la prise obligatoire d'un
ou plusieurs jours de MES congés.

Merci de bien vouloir exprimer cet avis dans l'urne,
le lundi 25 janvier 2016.